



**EXTRAIT**  
**DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

4<sup>ème</sup> séance du mardi 30 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

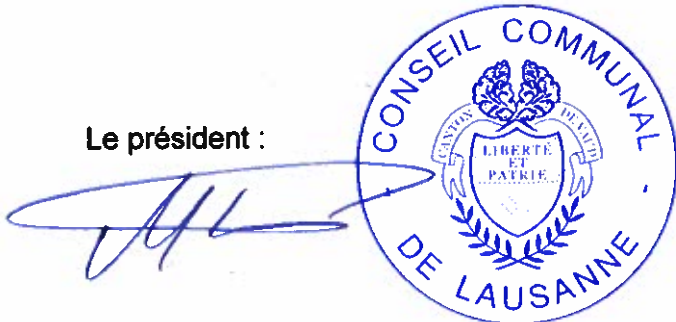
- vu le postulat de Mme Manon Zecca et consorts : « *Des institutions plus transparentes, des employé-x-e-s mieux protégé-x-e-s !* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :